

Madame,
Monsieur,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

Lundi 28 octobre 2024 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. **INFORMATION - Vente de bois, de gré à gré - Lot 36/2024 - Bois communal.**
2. **INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 26 août 2024 - Règlement redevances relatives à la vente de bières fleurusiennes.**
3. **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" - Assemblée générale ordinaire du 05 novembre 2024 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
4. **ECETIA Intercommunale S.C. - Assemblée générale ordinaire du 25 novembre 2024 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
5. **Rénovation de l'école communale, sise rue Baudhuin, 51 à 6220 LAMBUSART - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'avis de marché - Décision à prendre.**
6. **PATRIMOINE - Quartier Renaissance - Immeuble Arezzo - Appartement A.0.4 - Acte de vente - Décision à prendre.**
7. **PATRIMOINE - Acquisition d'un terrain, sis Avenue de la Gare, cadastré 1^{ère} division, section C, sans numéro parcellaire, propriété de la SNCB - Décision à prendre.**
8. **AFFAIRES SOCIALES - Service Allô Santé - A.S.B.L. "Coordination des soins à domicile de la ville de Charleroi - SCSAD" - Utilisation de la subvention, octroyée par la Ville de Fleurus, en 2023 - Décision à prendre.**
9. **AFFAIRES SOCIALES - Service Allô Santé - Renouvellement de la convention de participation solidaire des entités de la Zone de Soins Carolo (08) au fonctionnement du Service "Allô Santé" de l'A.S.B.L. "Service de Coordination des Soins A Domicile de la Ville de Charleroi" - Année 2024 - Approbation - Décision à prendre.**
10. **Plan de Cohésion Sociale - Convention de commodat entre la Ville de Fleurus et la S.C.R.L. "Mon Toit Fleurusien" relative à la mise à disposition de terrains - Décision à prendre.**

11. **AFFAIRES PATRIOTIQUES - Commémorations du 11 novembre 2024 - Octroi d'une subvention numéraire indirecte à "Les Associations Patriotiques de l'Entité de Fleurus" et à l'Association de fait "La Marche de Chassart" - Approbation - Décision à prendre.**
12. **Travaux d'égouttage, rue Coin Dupont à WANFERCEE-BAULET - Souscription de parts financières E, dans le capital de l'organisme d'assainissement agréé I.G.R.E.T.E.C. – Décision à prendre.**
13. **Règlement redevances relatives aux classes de dépaysement – Décision à prendre.**
14. **Fabrique d'église Saint-Joseph du Vieux-Campinaire à Fleurus – Budget 2025 - Décision à prendre.**
15. **Fabrique d'église Saint-Barthélemy d'Heppignies – Budget 2025 – Décision à prendre.**
16. **Fabrique d'église Saint-Pierre de Brye – Budget 2025 – Décision à prendre.**
17. **Fabrique d'église Saint-Amand de Saint-Amand – Budget 2025 – Décision à prendre.**
18. **Fabrique d'église Saint-Lambert de Wangenies – Budget 2025 – Décision à prendre.**
19. **Fabrique d'église Saint-Laurent de Lambusart – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2024 – Décision à prendre.**
20. **A.S.B.L. "Fleurus Culture" – Utilisation de la subvention 2023 – Décision à prendre.**
21. **A.S.B.L. "Bibliothèques de Fleurus" – Utilisation de la subvention 2023 – Décision à prendre.**
22. **Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Convention de mise à disposition d'un local de l'Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS", à titre gratuit et en exclusivité, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "Récéré Seniors", afin d'y organiser des ateliers d'art floral, du 29 octobre 2024 au 31 août 2025 - Approbation - Décision à prendre.**

SÉANCE A HUIS CLOS

23. **Personnel communal – Mise à disposition de l'A.S.B.L. "Fleurus Culture", d'un agent communal contractuel - Convention tripartite de mise à disposition à approuver - Décision à prendre.**
24. **Enseignement fondamental – Congé, pour prestations réduites, dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025, à accorder à un maître de morale, à titre définitif – Décision à prendre.**
25. **Enseignement fondamental – Disponibilité, par défaut total d'emploi, à partir du 1^{er} octobre 2024, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
26. **Enseignement fondamental – Perte partielle de charge, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
27. **Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre temporaire, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.**

28. Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre temporaire, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 02 P/S, d'une institutrice maternelle, dans un emploi temporairement vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.
29. Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre temporaire, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 08 P/S, d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.
30. Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre temporaire, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, dans un emploi non vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Prise d'acte.
31. Enseignement fondamental – Réaffectation, à titre définitif, à partir du 1^{er} octobre 2024, à raison de 03 P/S, en encadrement différencié, d'une institutrice maternelle, dans un emploi définitivement vacant, dans les écoles fondamentales communales de la Ville de Fleurus – Groupe I - Prise d'acte.
32. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 14 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître en éducation physique, du 02 octobre 2024 au 11 octobre 2024, à raison de 24 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
34. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de religion islamique, du 09 septembre 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 07 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 04 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
36. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 06 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 22 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 06 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale, du 27 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 12 P/S, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
44. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
45. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
46. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
47. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wangenies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice APE, du 20 septembre 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
48. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 06 septembre 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
49. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
50. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une puéricultrice contractuelle, du 05 septembre 2024 au 25 février 2025, à raison de 18 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
51. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 04 octobre 2024 au 18 octobre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

52. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
53. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 10 septembre 2024, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
54. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi temporairement vacant - Décision à prendre.
55. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 20 P/S, dans un emploi vacant en encadrement différencié - Décision à prendre.
56. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
57. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 02 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
58. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
59. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
60. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 06 septembre 2024, à raison de 20 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
61. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 06 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
62. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
63. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 04 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

64. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Wanfercée-Baulet rue de Tamines - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
65. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Wanfercée-Baulet rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
66. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
67. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 11 septembre 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
68. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 19 septembre 2024 au 18 octobre 2024, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
69. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
70. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
71. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 12 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
72. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 05 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
73. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 01 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
74. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
75. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
76. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'éducation physique, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison de 02 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.

77. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart – Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
78. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 20 septembre 2024, à raison de 24 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
79. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, à partir du 21 septembre 2024, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
80. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 1^{er} octobre 2024 au 04 octobre 2024, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
81. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 04 octobre 2024 au 18 octobre 2024, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
82. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 05 octobre 2024 au 11 octobre 2024, à raison de 14 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
83. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice APE, du 04 octobre 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
84. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 03 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
85. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Lambusart – Section de Lambusart, Cité Roseraie - Ratification de la désignation, d'une puéricultrice PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à raison d'un 4/5ème temps - Décision à prendre.
86. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour l'exercice d'une fonction également, mieux ou moins rémunérée, dans un autre établissement, à raison de 01 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, à accorder à un professeur de piano, formation musicale et chargé de l'accompagnement au piano, à titre définitif – Prise d'acte.
87. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour l'exercice d'une fonction également, mieux ou moins rémunérée, dans un autre établissement, à raison de 07 P/S, du 26 août 2024 au 24 août 2025, à accorder à un professeur de piano, à titre définitif – Prise d'acte.
88. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Démission de fonctions, à partir du 14 juin 2024, d'un professeur d'accordéon, à titre définitif – Prise d'acte.
89. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour prestations réduites, pour des raisons sociales et familiales, du 26 août 2024 au 24 août 2025, d'un professeur d'arts parlés, à raison de 02 P/S – Prise d'acte.

90. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour prestations réduites, pour des raisons sociales et familiales, du 26 août 2024 au 24 août 2025, d'un professeur chant choral, à raison de 02 P/S – Prise d'acte.
91. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour prestations réduites, pour des raisons sociales et familiales, du 26 août 2024 au 24 août 2025, d'un professeur de formation musicale, à raison de 04 P/S – Prise d'acte.
92. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Congé, pour prestations réduites, pour des raisons sociales et familiales, du 26 août 2024 au 24 août 2025, d'un professeur d'arts parlés, à raison de 02 P/S – Prise d'acte.
93. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 01 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
94. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 07 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
95. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 09 P/S, à partir du 26 août 2024 - Décision à prendre.
96. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de chant, à raison de 01 P/S et de chant choral, à raison de 01 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
97. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 05 P/S, à partir du 26 août 2024 - Décision à prendre.
98. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de danse, à raison de 10 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
99. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de danse, à raison de 02 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
100. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 03 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
101. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 02 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
102. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 01 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
103. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'accordéon, à raison de 08 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
104. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 11 P/S, à partir du 26 août 2024 - Décision à prendre.

105. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de guitare, à raison de 08 P/S, à partir du 26 août 2024 - Décision à prendre.
106. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de diction-déclamation, à raison de 02 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
107. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison 15 P/S, à partir du 26 août 2024 - Décision à prendre.
108. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de formation musicale, à raison de 07 P/S, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
109. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 04 P/S, du 14 septembre 2024 jusqu'au 1er janvier 2025 - Décision à prendre.
110. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison de 05 P/S, du 19 septembre 2024 jusqu'au 1er janvier 2025 - Décision à prendre.
111. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental, à raison de 10 P/S, à partir du 23 septembre 2024 - Décision à prendre.
112. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental, à raison de 10 P/S, à partir du 23 septembre 2024 - Décision à prendre.
113. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur d'accompagnement au piano, à raison de 06 P/S, du 19 septembre 2024 jusqu'au 1^{er} janvier 2025 - Décision à prendre.
114. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de violoncelle, à raison de 04 P/S, du 1^{er} octobre 2024 au 04 juillet 2025 - Décision à prendre.
115. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de trombone et de tuba, à raison de 01 P/S supplémentaire, du 29 octobre 2024 au 04 juillet 2025 – Décision à prendre.
116. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Année scolaire 2024-2025 - Désignation d'un agent contractuel, à charge communale, en qualité de professeur de formation musicale, à raison de 01 P/S supplémentaire, du 29 octobre 2024 au 04 juillet 2025 – Décision à prendre.

117. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Rupture, de commun accord, du contrat de travail, d'un professeur de théâtre, à raison de 03 P/S, à titre contractuel, à charge communale, à la date du 29 octobre 2024 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 16/10/2024

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :

La Directrice générale f.f.,

Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,

Loïc D'HAËYER